



Extrait du OIEau

<http://garonne.oieau.fr/spip.php?article4737>

Les experts de l'OIEau publient : Le transfert des compétences eau et assainissement de la loi

NOTRe
ENVIRONNEMENT
magazine

notre actualité et avancement de nos projets -

Date de mise en ligne : dimanche 29 mai 2016

OIEau

À compter du 1er janvier 2020, la loi NOTRe transfère les compétences de l'eau et de l'assainissement des communes aux intercommunalités. Cette évolution bouleverse la gouvernance du petit cycle de l'eau en remettant en cause la majorité des approches techniques, organisationnelles et financières des services actuels. Un transfert qui doit se préparer dès à présent.

En complément, découvrez la "Journée de l'OIEau" organisée le 15 novembre 2016 à Paris sur ce thème : "[Le transfert de compétences eau et assainissement : conséquences de la Loi NOTRe](#)"